

**ASSEMBLEE MUNICIPALE  
LE LUNDI 9 DECEMBRE 2019 A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

**Ordre du jour :**

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 48'000.00 pour la réfection de trois chemins agricoles
2. Discuter et accepter le budget 2020 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière
3. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2019
4. Rapport d'activités du délégué à la protection des données
5. Discuter et accepter la modification du règlement d'organisation -ajout de l'article 22 a)
6. Discuter et accepter le nouveau règlement concernant les émoluments
7. Discuter et accepter le nouveau règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'évènements majeurs et de grandes manifestations
8. Informations du Conseil municipal
9. Divers

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 5, 6 et 7 sont déposés publiquement au bureau municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 6 novembre 2019

Conseil municipal